

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

17 DECEMBRE 2020

| | |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS - en exercice : 19 - présents : 16 - absents : 3 - pouvoir : 1 - votants : 17 | L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire. |
| DATE DE LA CONVOCATION | 08/12/2020 |

Mme Patricia CERNEY est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Dany MERLIN, Brigitte SEGUIN, Nathalie JOSSE, Dorothée CAGE, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, Mathilde DUCROTOY, Hélène GIRARD, Loïc DUBOIS.

Formant majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Sébastien VAUTHEROT – Bertrand WIEL – Stéphanie PETIT-ROUVILLAIN (Pouvoir à Stéphane DUCROTOY)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS

Décision N° 1 : Virement de crédits

| | |
|------------------------------------|------------|
| Section fonctionnement | Dépense |
| 022 – Dépenses imprévues | - 17 300 € |
| Article 6411 – Personnel titulaire | + 17 300 € |

DELIBERATION N° 2020-070 Adhésion de la Ville de Longueau à la FDE80

Monsieur le Maire expose que la Ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la Ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Se déclare favorable à l'adhésion de la Ville de Longueau.

DELIBERATION N° 2020-071 CHARTE DU RESEAU DE LECTURE INTERCOMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 09/2018 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme portant sur la mise en place d'un réseau lecture sur son territoire,

Vu la délibération du 1er décembre 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme approuvant la charte du réseau intercommunal qui fixe les engagements réciproques des adhérents et de la CCNS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion au réseau de lecture intercommunal dans les conditions fixées par la charte,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2020-072 : AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget :

- de mettre les recettes en recouvrement,

- d'engager, de mandater et de liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent,

- de mandater les dépenses relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

- d'engager et de liquider les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Par ailleurs, l'exécutif peut, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer cette possibilité de la façon suivante :

| Chapitre/Article | BP 2020 | 25 % des crédits ouverts au BP |
|---|------------|--------------------------------|
| Chapitre 20 | 60 600,00 | |
| 2031 : Frais d'études | | 10 000,00 |
| 2033 : Frais d'insertion | | 5 150,00 |
| Chapitre 21 | 530 760,00 | |
| 2121 ; Plantations d'arbres et d'arbustes | | 2 150,00 |
| 21311 : Hôtel de ville | | 19 000,00 |
| 21316 : Equipements du cimetière | | 3 000,00 |
| 21318 : Autres bâtiments publics | | 12 000,00 |
| 2135 : Installations générales, agencement aménagements | | 80 040,00 |
| 2151 : Réseaux de voirie | | 10 000,00 |
| 21534 : Réseaux d'électrification | | 2 000,00 |
| Chapitre 23 | 167 000,00 | 41 750,00 |
| 2313 : Construction en cours | | |
| Cotisations SIVU 2041582 | 59 400,00 | 14 850,00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que présenté.

DELIBERATION N° 2020-073 : AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget :

- de mettre les recettes en recouvrement,
- d'engager, de mandater et de liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent,
- de mandater les dépenses relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- d'engager et de liquider les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Par ailleurs, l'exécutif peut, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer cette possibilité de la façon suivante :

| Chapitre/Article | BP 2020 | 25 % des crédits ouverts au BP |
|---|------------|--------------------------------|
| Chapitre 20 | | |
| 203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion | 5 400,00 | 1 350,00 |
| Chapitre 21 | | |
| 2156 : Matériel spécifique d'exploitation | 103 783,02 | 25 945,00 |
| Chapitre 23 | 147 191,23 | 36 797,00 |
| 2315 : Installations, matériel et outillage technique | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que présenté.

DELIBERATION N° 2020-074 : CASERNE DES POMPIERS – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée générale le projet de rénovation et d'extension du Centre de Secours de Vignacourt, mis à disposition du SDIS, pour un montant HT de 375 000 € HT, soit 450 000 € TTC, correspondant à l'estimation des services du SDIS de la Somme.

Il précise que les travaux du Centre de Secours ont pour but de rénover la toiture, de créer des vestiaires hommes et femmes, des sanitaires, un local réarmement, un local désinfection et une chaufferie, et de remplacer l'antenne radio. Ces travaux sont conformes aux priorités identifiées dans le schéma départemental d'analyses et de couverture des risques (SDACR) du SDIS de la Somme, par arrêté préfectoral du 25 juillet 2018.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2020-034, le conseil municipal a accepté de porter le projet et qu'à ce titre, la commune déposera les demandes de subvention.

Il présente le plan de financement de l'opération (ci-annexé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues au plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2020-075 : DEMANDE DETR POUR ACQUISITION D'UN VIDEOPROJECTEUR

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la salle des conseils. Il informe que les achats de matériel informatique pour le secrétariat de mairie peuvent être subventionnés au titre de la DETR.

Le plan de financement est établi comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------|----------|----------|----------|
| Acquisition de matériel informatique | 941.30 € | DETR | 376.50€ |
| | | Commune | 564.80 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté et le plan de financement,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Rapport d'activité 2019 FDE80

Le rapport a été transmis aux conseillers en même temps que la convocation.

DIVERS

Archives : Trop d'adhésions de communes – Pas assez de temps pour un agent

Maison Wallois : Estimation des domaines en cours – Devis pour nettoyage et démolition – Rdv prévu avec le notaire et le propriétaire

Terrain Vigreux : Projet à voir sur place

Terrain chemin Saint Firmin : Attente retour estimation des domaines – Rencontre avec l'acheteur

Demande hommage à Sullivan Mourrière et demande maman de Manon : Embellissement du poste de transfo à voir

Devis pour colombarium : 7 320 € TTC

Isolation grenier Mairie : opération COCON 80 – Coût 15 000 €

Subventions aux associations : Foot et Musique : Toujours en attente.

Travaux en cours : RAM – Salle derrière mairie

Projet de réhabilitation salle aéro pour l'association de musique

Centre Ados : Création sur Flixecourt d'un nouveau CAJ ouverture été prochain – Aide financière de la CCNS pour BAFA

Trinival : Pas d'augmentation de la redevance – A partir du 4/01/2021 : Ramassage Mercredi et Jeudi – Augmentation de la redevance professionnelle – Calendrier 2021 à télécharger sur le site.

Sécurité : Stationnements gênants sur trottoirs – Installation de plots clignotants rue d'hornas et passage piétons rue de Daours

Décorations de Noël : Sapins installés

CCAS : Colis aux aînés distribués